

Un crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux

La Municipalité se dote d'un nouvel outil pour atteindre ses objectifs d'assainissement et d'entretien de son patrimoine bâti. Elle dépose auprès du Conseil communal une demande de crédit-cadre de près de 17 millions de francs pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments d'ici à 2026. Il s'agit de la première étape de mise en œuvre de son nouveau plan directeur des bâtiments 2023-2035, visant à concrétiser les objectifs de sa stratégie énergétique 2035.

Aujourd'hui, une part importante du parc immobilier de la Ville de Morges est vétuste, et ses installations techniques sont en partie obsolètes. Pour garantir la sécurité, la qualité et la pérennité de ces immeubles, un effort supplémentaire et constant doit être consenti au niveau de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux.

Par la concrétisation de cette stratégie, la Municipalité vise à développer le potentiel des bâtiments existants, à améliorer l'entretien de son parc bâti actuel et à intégrer les principes du développement durable, en veillant notamment à la réalisation de rénovations de qualité avec en ligne de mire la transition vers des énergies renouvelables.

Huit bâtiments assainis d'ici 2026

Parmi l'ensemble du parc bâti communal, huit bâtiments, dont six à usage scolaire, font l'objet de cette demande de crédit. Ils ont été retenus sur la base de différents critères, notamment en fonction des expertises techniques réalisées avec la méthode EPIQR+ et des besoins et attentes en matière de service public. Le crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 demandé au Conseil communal permettra d'entreprendre d'importants travaux sur ces bâtiments entre 2023 et 2026. La Ville, en tant que propriétaire immobilier, tient à se montrer exemplaire en matière d'assainissement énergétique.

Mesure importante de la législature

Cette démarche s'inscrit dans l'un des principaux axes stratégiques de la Municipalité pour la législature, à savoir sa volonté de définir une vision stratégique pour la gestion, l'assainissement et l'entretien de son patrimoine. Désormais labellisée Cité de l'énergie Gold, Morges vise à atteindre les objectifs d'assainissement et de rénovation en adéquation avec l'urgence climatique, la Stratégie énergétique 2035 (SE2035) de la Municipalité, la Planification énergétique territoriale (PET) et les objectifs de la Confédération pour la société à 2'000 watts pour 2050.

La Municipalité

Morges, le 26 janvier 2023

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

Mme Laetitia Morandi, municipale Bâtiments, sports et domaines – tél. +41 78 813 61 12
